

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES  
SERVICE DES FINANCES

## BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

P.V. n° 116  
Dossier n°3

### DÉLIBERATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la convention entre le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, siège du SAMU et le SDIS77 relative aux interventions assurées par le SDIS pour le compte du SAMU,

VU la convention cadre du 10 juillet 2006 relative aux transports médicalisés et rédigée conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui prévoit la participation financière des hôpitaux sièges d'unités mobiles hospitalières (SMUR) dans l'utilisation des VSAV du SDIS pour effectuer le transport médicalisé de patients,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, relatif à la convention entre le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, siège du SAMU77 et aux avenants aux conventions SMUR77/SDIS77 concernant les interventions et transports médicalisés assurés le SDIS77,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- de m'autoriser à signer la convention entre le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France siège du SAMU77 et le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relative aux interventions assurées par le SDIS pour le compte du SAMU au titre de l'année 2023 ;
- de m'autoriser à signer les avenants aux conventions SMUR77/SDIS77 relatives aux transports médicalisés avec le Groupe hospitalier Sud Ile-de-France, le Centre hospitalier de Marne-la-Vallée, le Centre hospitalier général de Meaux, le Centre hospitalier René Arbeltier de Coulommiers, le Centre hospitalier Léon Binet de Provins, le Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne, le Centre hospitalier de Fontainebleau et le Centre hospitalier général de Nemours.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU